

EVALUATION DE L'EXERCICE DE TRAÇABILITE

Exercice de crise du 15 au 18 janvier 2008 :
simulation de la contamination de produits alimentaires –
traçabilité au sein de la filière de la viande porcine

TABLE DES MATIERES :

A.	Introduction	1
B.	Aperçu général du déroulement de l'exercice	2
	<i>Point de départ</i>	2
	<i>Au terme de l'exercice</i>	2
	<i>Niveau de participation</i>	3
	<i>Réactivité</i>	4
C.	Evaluation globale du secteur et évaluation par secteur d'activité	4
	<i>C.1. Méthode utilisée</i>	4
	L'évaluation effectuée par 3 clients pour chaque fournisseur.....	5
	<i>C.2. Résultats globaux</i>	6
	Résultats.....	6
	Interprétations et commentaires.....	7
	<i>C.3. Résultats par secteur d'activité</i>	8
	Résultats pour les abattoirs.....	8
	Interprétations et commentaires.....	8
	Résultats pour les autres secteurs d'activité.....	9
	Interprétations et commentaires.....	10
D.	Conclusions et perspectives	11

EVALUATION DE L'EXERCICE DE TRAÇABILITE

date : 25.02.2008
rédigé par : Bernard Marchoul
validé par : Gil Houins

A. Introduction

L'exercice de crise réalisé du 15 au 18 janvier 2008 par la cellule de crise de l'Agence, en collaboration avec les organisations sectorielles FEBEV et FENAVIAN, portait sur la traçabilité au sein de la filière de la viande porcine. Il s'agit du premier exercice de ce genre depuis la publication de l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire, organisé à l'échelle nationale par l'AFSCA et réalisé en temps réel.

Les exigences légales liées à cet arrêté d'autocontrôle ainsi que les modalités d'application de celui-ci sont disponibles dans le document en annexe : « Modalités d'application de la traçabilité telles qu'indiquées de façon générale dans L'AR du 14/11/2003 » rédigé par la DG Politique de contrôle – Banque de données et traçabilité.

L'exercice simulait la contamination d'un nombre déterminé de porcs (+/- 4000 porcs d'engraissement), abattus et entrés depuis 5 jours dans la filière de la viande porcine. Le scénario de l'exercice est décrit dans le document en annexe : « *scénario - simulation d'un incident dans le secteur de la viande* ».

Ses objectifs étaient multiples. Evidemment, il s'agissait d'évaluer la capacité du secteur, au départ des abattoirs, à réaliser un tracing vers l'aval jusqu'aux points de stockage, de mise à disposition des consommateurs ou aux processus de production.

L'un des objectifs était également d'obtenir une première expérience en matière d'organisation et d'encadrement de ce type d'exercice afin d'en organiser d'autres mais également d'enregistrer l'expérience nécessaire à la bonne gestion d'une crise nécessitant ce type de traçage.

Il faut insister ici sur le fait que cet exercice n'avait pas un but quantitatif. Il ne faut donc pas attendre de cette évaluation des résultats en matière de quantités retrouvées, stockées ou mises à dispositions des consommateurs, ni de pouvoir suivre les quantités de viande de porcs, en avançant dans la filière. Ceci étant dit, il faut aussi tenir compte à la lecture de cette évaluation que l'exactitude de toutes les informations reçues (nombre de clients impliqués, nature des lots, stockage et quantités retracées) des opérateurs n'a pas pu être entièrement contrôlée.

Par contre, l'évaluation de cet exercice apporte des informations intéressantes en terme de participation du secteur, de capacité globale à retracer des produits, d'évaluation interne au secteur, de délai de réponse et permet d'envisager dans le futur la reproduction d'un tel exercice de manière optimisée.

Pour rappel, le scénario de l'exercice prévoyait les objectifs suivants :

- conscientiser les opérateurs de la filière de la viande à la problématique de la traçabilité et du tracing ;
- faire examiner aux opérateurs individuels, si leur traçabilité interne permet de suivre de manière adéquate les lots contaminés à l'intérieur de l'entreprise ;
- examiner dans quel délai la traçabilité interne d'une entreprise permet de livrer un output pour le chaînon suivant de la filière de la viande ;
- examiner sous quelle forme cet output a lieu ;
- examiner les moyens mis en œuvre pour communiquer cet output au chaînon suivant de la filière ;
- examiner si cet output est suffisamment digne de confiance et détaillé pour le chaînon suivant de la filière ;
- examiner jusqu'à quel point le tracing peut être effectué avec suffisamment de confiance dans la filière ;
- examiner quels sont les différences et les problèmes rencontrés lors du tracing au sein des différentes parties de la filière de la viande ;
- préciser aux acteurs de la filière de la viande les attentes de l'AFSCA en matière de traçabilité (minimum requis, enregistrements et transmission de l'information) ;
- pouvoir apporter aux agents contrôleurs de l'AFSCA des précisions en ce qui concerne le minimum requis en matière de traçabilité chez les opérateurs, les points sensibles et la manière de s'assurer de l'efficacité des enregistrements.

B. Aperçu général du déroulement de l'exercice

Point de départ

Le lancement de l'exercice a eu lieu dans 16 abattoirs, parmi ceux-ci 14 ont pris part à l'exercice. Les deux non-participations proviennent d'une part d'une erreur d'encodage des dates d'abattage dans l'application Sanitrace, annulant l'intégration à l'exercice des lots choisis, et d'autre part d'un refus de participer d'un abattoir de faible capacité (excuse : non réception à temps de la communication du lancement de l'exercice).

Sur base de ces 14 abattoirs, l'exercice a concerné 4164 porcs fictivement contaminés, originaires de 44 exploitations d'engraissement de porcs et répartis sur 52 lots d'abattage.

Au terme de l'exercice

Au terme de l'exercice, soit 8 jours après l'abattage des lots de porcs dits contaminés, près de 3000 opérateurs belges ont reçu des produits concernés par le tracing de ces carcasses. Parmi ceux-ci, on décompte 1350 points de ventes liés aux enseignes classiques de la distribution.

L'équipe d'encadrement de l'exercice a reçu par mail ou par fax quelques 760 participations d'opérateurs différents. De ces réponses, on peut tirer que 190 opérateurs possédaient une part ou l'entièreté des marchandises incriminées dans leur stock (y compris les produits en cours de production), que 38 opérateurs avaient exporté une part ou l'entièreté de ces marchandises et qu'en dehors des points de vente de la moyenne et de la grande distribution, 228 opérateurs (épiceries, restaurants, traiteurs, bouchers, etc.) ayant mis à disposition des consommateurs des produits à retracer nous ont répondu.

La liste suivante résume la variété des opérateurs ayant été touchés par l'exercice : abattoirs, ateliers de découpe, grossistes en viande, centrales d'achat de la distribution, transformateurs de produits à base de viande, bouchers, points de vente de la grande et moyenne distribution, divers points de vente de détail et le secteur de la restauration.

Niveau de participation

Le nombre d'opérateurs impliqués sur base d'environ 4000 porcs abattus a été supérieur aux attentes. 3000 opérateurs nationaux actifs dans la chaîne alimentaire ayant été concernés par l'exercice.

Comme indiqué plus haut, les abattoirs concernés ont largement, à une exception près, collaboré à l'exercice. Les autres secteurs d'activité de la filière n'étant pas facilement identifiables sur base du nom de l'entreprise, il n'est pas possible de donner un pourcentage de participation par secteur d'activité. Lors de la réédition d'un tel exercice, il est utile de demander aux opérateurs de préciser leur secteur d'activité.

De même, puisqu'il n'était pas clairement indiqué dans les consignes de l'exercice si les points de mise à disposition des produits aux consommateurs devaient y participer, nous ne pouvons pas donner un pourcentage de participation traduisant la collaboration du secteur. Il faut encore ajouter à cela qu'un certain nombre de petits opérateurs ne dispose ni d'adresse mail, ni de fax et qu'ils n'ont de ce fait pas répondu. Ainsi, seule une appréciation générale peut être donnée. Celle-ci est que, même si tous les opérateurs n'ont pas joué le jeu, le secteur a globalement bien collaboré.

Réactivité

Le tableau suivant reprend, en fonction du nombre d'opérateurs par lequel le produit a transité, le temps écoulé entre le lancement de l'exercice (le 15 janvier 2008 à 9h00) et la réponse de l'opérateur mettant directement le produit à disposition du consommateur ou disposant du produit en stock ou en cours de fabrication.

		nombre d'opérateurs consécutifs (1 = abattoir)				global
		3	4	5	6	
détaillant	nombre	133	154	14	34	335
	Moyenne	1 j 23h13	2 j 6h34	2 j 14h37	2 j 19h52	2 j 5h19
	Minimum	0 j 4h30	0 j 7h22	1 j 8h04	1 j 15h04	0 j 4h30
	Maximum	6 j 0h37	6 j 0h16	6 j 6h31	4 j 5h42	6 j 6h31
en stock ou en production	nombre	86	47	18	4	155
	Moyenne	1 j 8h30	1 j 15h45	1 j 22h48	2 j 12h57	1 j 10h01
	Minimum	0 j 4h47	0 j 5h20	1 j 0h42	2 j 6h09	0 j 1h27
	Maximum	6 j 6h30	6 j 1h03	3 j 8h59	3 j 5h01	6 j 6h30

Tableau 1 : délai de réponse des opérateurs pour les produits ayant été mis à disposition des consommateurs ou mis en stock

Le délai le plus court pour arriver à un point de mise à disposition du consommateur a été de 4h30 et ce en passant par 3 opérateurs consécutifs. Dans ce cas, on peut parler de systèmes de la traçabilité performants chez ces opérateurs. Malheureusement, vu la moyenne globale de 2 jours et 5 heures, ce n'est pas la tendance générale.

C. Evaluation globale du secteur et évaluation par secteur d'activité

C.1. Méthode utilisée

Une sélection de 90 opérateurs a été effectuée afin d'évaluer sur base des documents qu'ils nous ont fait parvenir, leur capacité et leur manière d'effectuer le tracing demandé. Tous les opérateurs ayant plus de 3 clients ont été sélectionnés comme « sujet » de cette évaluation.

L'évaluation porte sur 3 analyses séparées :

- l'évaluation des documents transmis à l'AFSCA, divisée en deux catégories : évaluation de la synthèse des données de traçabilité à destination de la cellule de crise et l'évaluation des documents transmis aux clients (sur base d'un exemple envoyé à l'AFSCA par le fournisseur) ;
- l'évaluation effectuée par 3 clients pour chaque fournisseur ;
- l'évaluation propre de chaque fournisseur au sujet de son tracing et de son mode de rapportage.

L'évaluation des documents transmis à l'AFSCA : évaluation de la **synthèse des données de traçabilité à destination de la cellule de crise**

Les critères mesurés sont :

- le timing. Le délai entre la réception de l'identité des lots entrants contaminés et l'envoi à l'AFSCA de l'identité des lots sortants et des clients ayant reçu ces lots, est-il inférieur à quatre heures ? (pour ce type de retraçage, 4 heures est le délai de réaction maximum attendu par l'AFSCA ; voir le document « modalités d'application de la traçabilité »)
Cotation 0 ou 1.
- la mise en forme des documents envoyés. Peut-on retrouver facilement et clairement les éléments nécessaires au suivi des lots concernés ? Cotation 0; 0,5 ou 1.
- le détail de ces informations. Toutes les informations nécessaires peuvent-elles être retrouvées ? Cotation 0; 0,5 ou 1.
- les quantités. Retrouve-t-on dans les documents les quantités retracées exprimées en kilos ? Cotation 0 ou 1.

L'évaluation des documents transmis à l'AFSCA : évaluation de l'**exemple des documents transmis aux clients**

Les critères mesurés sont :

- le timing. Le délai entre la réception de l'identité des lots entrants contaminés et l'envoi aux clients de l'identité des lots livrés, est-il inférieur à quatre heures ? Cotation 0 ou 1.
- la mise en forme des documents envoyés. Peut-on retrouver facilement et clairement les éléments nécessaires au suivi des lots concernés ? Cotation 0; 0,5 ou 1.
- le détail de ces informations. Toutes les informations nécessaires peuvent-elles être retrouvées ? Cotation 0; 0,5 ou 1.

L'évaluation effectuée par 3 clients pour chaque fournisseur

Trois clients ont été choisis aléatoirement pour chaque opérateur évalué. La moyenne de ces 3 évaluations est réalisée. Les critères qu'ils ont évalués sur base du formulaire préparé par la cellule de crise sont :

- la mise en forme. La présentation et la mise en forme des données reçues sont-elles satisfaisantes ? Cotation 0; 0,5 ou 1.
- le détail de ces informations. Les données sont-elles suffisamment détaillées pour vous permettre de continuer le tracing en interne ? Cotation 0; 0,5 ou 1.
- l'exactitude des informations reçues. Le tracing reçu est-il correct ? Correspond-t-il à ce que vous avez réellement reçu comme produits ? Cotation 0 ou 1.

L'évaluation propre de chaque fournisseur au sujet de son tracing et de son mode de rapportage

Les critères mesurés sont les réponses fournies par les opérateurs aux questions suivantes :

- pensez-vous que vos données sont complètes, détaillées et satisfaisantes pour les opérateurs suivants ?
- contrôlez-vous si votre tracing a été bien reçu et compris par votre client ? Si oui, comment ?
- pensez-vous que vous étiez prêt à faire face à ce type de tracing ?
- cet exercice a-t-il mis en évidence le besoin de revoir vos procédures et enregistrements de la traçabilité ?
- quelles ont été les difficultés rencontrées lors de la réalisation de ce tracing ? Tracing proprement dit ? Transmission de l'information ?

Ces questions avaient comme objectifs principaux de faire réfléchir les opérateurs sur les difficultés rencontrées au cours de l'exercice et de nous faire une idée de celles-ci. Il va de soi que l'analyse des réponses à ces questions doit être replacée dans le contexte d'une autoévaluation.

C.2. Résultats globaux

Résultats

Sur base de ces 90 opérateurs évalués, on peut synthétiser l'information comme suit :

rem. : l'unité utilisée est un indice (pourcentage) de satisfaction, à savoir si le critère est rempli ou non de façon satisfaisante. Il s'agit d'une moyenne effectuée sur les 90 opérateurs.

Rapportage à l'AFSCA		Informations fournies aux clients		Evaluation par les clients		Evaluation propre du fournisseur	
timing	33%	timing	37%	mise en forme	98%	détails	100%
délai moyen	16h18	délai moyen	12h27	détails	97%	bonne réception	93%
mise en forme	74%	mise en forme	87%	exactitude	97%	prêt à faire face	99%
détails	84%	détails	88%			revoir les moyens	93%
quantité (kg)	68%						

Tableau 2 : résultats globaux des évaluations

Interprétations et commentaires

Du déroulement de l'exercice et des résultats ci-dessus, nous observons que :

- le secteur concerné a activement collaboré à l'exercice et semble, pour la grande majorité des opérateurs, avoir apprécié ou compris l'utilité d'un tel exercice ;
- sur base du déroulement de l'exercice la cellule de crise est globalement satisfaite de la collaboration du secteur et des contacts (mail, téléphone et fax) ayant eu lieu au cours de l'exercice. Cependant, il faut noter qu'un certain nombre d'opérateurs ne respecte pas les consignes et ne réalise que partiellement ce qui est demandé ;
- nous avons remarqué que dans l'ensemble, le secteur est au courant de la problématique et des exigences en matière de traçabilité. Les opérateurs ont pour la plupart le schéma général de la méthode et des moyens à mettre en œuvre pour effectuer un traçage de produits suspects ;
- le secteur s'évalue très positivement et manifestement de façon trop optimiste, avec un indice moyen de satisfaction de 96% pour les critères mesurés ;
- au sein de la filière, l'évaluation faite par les clients à l'égard des fournisseurs est aussi très positive en ce qui concerne la mise en forme, la compréhension et l'exactitude des données de traçabilité reçues, avec un indice moyen de satisfaction de 97% ;
- au niveau du rapportage effectué pour l'AFSCA, l'analyse faite par l'Agence est moins positive avec une attention à apporter à la mise en forme et aux contenus, avec respectivement 74% et 84% de satisfaction. Les quantités exprimées en kilos ne nous ont été communiquées que dans 68 % des cas ;
- de plus, une lacune importante a été observée en ce qui concerne le délai de rapportage tant vers les clients que vers l'AFSCA avec seulement respectivement 33% et 37% des opérateurs ayant répondu en moins de 4 heures, délai maximum attendu par l'AFSCA dans cette situation.

Il serait donc utile d'insister auprès du secteur pour que tout ce qui peut l'être soit prêt à l'avance et que les procédures internes de retraçage soient prêtes, connues et appliquées rapidement, même en l'absence du responsable. On peut aussi penser à des choses simples comme une liste des clients et de leurs coordonnées mises à jour, des fichiers standardisés pour synthétiser l'information, etc. Il faut également insister sur le message auprès des opérateurs qu'en situation réelle de crise le moindre gain de temps est une assurance de mieux protéger les consommateurs.

Afin de recadrer cette analyse, il faut savoir que les consignes de l'exercice étaient assez libres en ce qui concerne la mise en forme des réponses et qu'aucun timing souhaité n'était indiqué. Il s'agissait de se faire une idée de la méthode actuellement utilisée par les opérateurs pour faire face à une demande de traçage.

C.3. Résultats par secteur d'activité

Quatre secteurs d'activité ont été retenus : abattoirs, ateliers de découpe, grossistes en viande et transformateurs. Certains abattoirs ont aussi une activité d'atelier de découpe et sont repris dans les deux activités.

Résultats pour les abattoirs

<u>Abattoirs (14)</u>					
Rapportage à l'AFSCA		Informations fournies aux clients		Evaluation par les clients	
timing	79%	timing	57%	mise en forme	100%
délai moyen	6h28	délai moyen	7h57	détails	95%
mise en forme	75%	mise en forme	93%	exactitude	98%
détails	93%	détails	86%		
quantité (kg)	29%				

Tableau 3 : résultats des évaluations pour les abattoirs

Interprétations et commentaires

Au niveau des abattoirs, on remarque que 79% d'entre eux ont réalisé leur rapportage à l'AFSCA en moins de 4 heures, qui est l'objectif recherché. Cependant, ils ne sont plus que 57% à avoir prévenu leurs clients dans ce délai. C'est le seul secteur qui a favorisé le rapportage à l'AFSCA par rapport aux contacts avec les clients.

La rapidité de réaction des abattoirs est évaluée globalement satisfaisante. En effet, 11 des 14 abattoirs ont envoyé leur synthèse en moins de 4 heures, dont 6 en moins de trois heures. Les deux réactions les plus rapides ont été de seulement 1 heure.

Au vu du délai avant rapportage à l'AFSCA, le secteur des abattoirs semble être le mieux préparé à effectuer un tel tracing. Probablement, s'était-il aussi mieux apprêté à réaliser l'exercice.

Les quantités en kilogrammes ont rarement été communiquées, mais dans tous les cas le nombre de carcasses concernées l'a été. Ce nombre de carcasses retracées communiqué à l'AFSCA a pu être vérifié et s'est avéré exact pour tous les abattoirs.

Résultats pour les autres secteurs d'activité

Ateliers de découpe (22)					
Rapportage à l'AFSCA		Informations fournies aux clients		Evaluation par les clients	
timing	32%	timing	39%	mise en forme	98%
délai moyen	14h58	délai moyen	8h01	détails	93%
mise en forme	70%	mise en forme	81%	exactitude	97%
détails	91%	détails	97%		
quantité (kg)	78%				

Tableau 4 : résultats des évaluations pour les ateliers de découpe

Grossistes en viande (33)					
Rapportage à l'AFSCA		Informations fournies aux clients		Evaluation par les clients	
timing	23%	timing	25%	mise en forme	99%
délai moyen	17h54	délai moyen	16h18	détails	98%
mise en forme	65%	mise en forme	83%	exactitude	98%
détails	85%	détails	89%		
quantité	79%				

Tableau 5 : résultats des évaluations pour les grossistes en viande

Transformateurs (22)					
Rapportage à l'AFSCA		Informations fournies aux clients		Evaluation par les clients	
timing	19%	timing	18%	mise en forme	96%
délai moyen	22h11	délai moyen	17h07	détails	100%
mise en forme	86%	mise en forme	93%	exactitude	93%
détails	71%	détails	82%		
quantité	57%				

Tableau 6 : résultats des évaluations pour les transformateurs

Interprétations et commentaires

On observe que plus on avance dans la filière, plus le délai entre la réception de l'identité des lots à retracer et le rapportage à l'AFSCA s'allonge. Une des explications possibles est qu'en avançant dans la filière, la taille des opérateurs diminue. Par conséquent, ces opérateurs n'ont pas de service de gestion de la qualité indépendant, avec du personnel qui peut directement prendre en charge la demande de retraçage. Alors, comme il s'agit d'un exercice, ce n'est fait qu'au moment où quelqu'un y consacre le temps nécessaire. De plus, la moindre préparation des opérateurs de plus petite taille mais aussi la complication des lots concernés peut en partie expliquer cette observation. La partie « viande contaminée » ne représentant plus qu'une fraction des produits à retracer.

La réalisation d'une synthèse des données de traçabilité à destination de l'AFSCA ne semble pas évident pour les opérateurs (à l'exception des abattoirs) au vu du temps écoulé entre le délai moyen d'avertissement des clients et le délai de rapportage à l'AFSCA. De plus, si l'on analyse les résultats des critères « mise en forme », « détails » et « quantité » du rapportage à l'AFSCA, on s'aperçoit qu'il serait utile de définir et de demander l'utilisation d'un format standardisé pour cette synthèse.

Par contre, au niveau de l'évaluation effectuée par les clients, les critères « mise en forme » et « détails » sont jugés moins sévèrement. De même, la correspondance entre les lots à retracer selon le fournisseur et les lots réellement livrés au client est souvent exacte, selon l'évaluation effectuée par les clients (97, 98 et 93% de satisfaction) et dans la plupart des cas d'incompréhension ou d'erreur, un contact téléphonique entre les deux parties a permis de résoudre le problème.

Notons cependant qu'en cas de crise réelle, c'est 100% des lots qui doivent pouvoir être retracés sans ambiguïté afin de garantir la protection des consommateurs.

Au terme de l'exercice, soit huit jours après l'abattage des porcs, on peut se demander quelle proportion des lots incriminés a déjà été consommée et quelles sont les quantités qui auraient pu être bloquées. Cependant, puisque l'exercice était limité dans le temps (4 jours), il n'est pas possible de quantifier ces données.

En effet, les derniers opérateurs de la filière, ceux mettant les produits à disposition des consommateurs, n'ont pas tous eu l'occasion de participer à l'exercice et de transmettre ces informations. De plus, certains opérateurs situés à la fin de la filière et ayant été contactés par leur fournisseur n'ont pas compris qu'ils devaient participer à l'exercice. D'autres opérateurs n'ont tout simplement pas répondu. Nous ne disposons donc pas des données nécessaires à cette évaluation. Il est malgré tout possible de se faire une première idée à ce sujet puisque parmi les 3000 opérateurs concernés, 1578 sont des détaillants et qu'au moins une partie des lots retracés n'étaient déjà plus dans les étalages. Dans ce cas, il s'agissait principalement de viande fraîche. Les produits transformés étaient eux pour la plupart en cours de fabrication ou en stock.

D. Conclusions et perspectives

L'exercice évalué dans ce document était limité au secteur de la viande porcine, au départ d'une contamination fictive d'un nombre défini d'exploitations d'engraissement de porcs. Il s'agissait d'une première approche dans l'analyse des capacités de réaction des opérateurs mais aussi de la cellule de crise de l'AFSCA face à la nécessité d'un retraçage vers l'aval de produits suspects au sein de la chaîne alimentaire.

La coopération volontaire à l'exercice de la majorité du secteur est un point positif. La non-participation de certains opérateurs est explicable par le manque de clarté des consignes pour les opérateurs situés à la fin de la filière, ainsi que par l'absence de fax et de connexion Internet chez de petits opérateurs. On relève également que l'évaluation interne au sein de la filière est très positive tant en ce qui concerne l'exactitude des données de traçabilité reçues qu'à propos de la mise en forme de ces données et des moyens mis en œuvre.

Cependant, vu les résultats de l'exercice et de l'évaluation effectuée, en particulier au niveau du délai écoulé avant d'effectuer le rapportage à l'AFSCA, il ressort qu'une majorité du secteur n'est pas encore suffisamment prête à affronter efficacement une crise majeure nécessitant le retraçage rapide de produits suspects.

Sur base de l'analyse de ce délai de réaction et de la mise en forme des données reçues, on observe qu'il serait intéressant que nous développions, grâce à l'expérience acquise, une façon standardisée de communiquer les informations de traçabilité à l'AFSCA et de diffuser ce document dans les secteurs concernés. La perte de temps liée à la conception et ensuite au déchiffrement et à la compréhension des documents reçus pourrait ainsi être évitée.

On peut également envisager de lancer une réflexion à propos de la création d'une application Web qui permettrait l'encodage directement par les opérateurs concernés des données nécessaires au traçage de produits suspects. Une autre approche possible est la collecte systématique et la gestion informatisée et centralisée de toutes les données de traçabilité par le secteur ou des parties du secteur.

Du déroulement général, nous pouvons mettre en avant que l'exercice a traversé l'ensemble de la filière, des abattoirs aux points de mise à disposition des consommateurs. Le secteur dans son ensemble a volontairement collaboré à l'exercice. Au moins au niveau des abattoirs nous avons pu vérifier que le résultat du tracing était correct. Plus loin dans la filière, cette donnée a été en partie vérifiée par l'évaluation des clients à l'égard de leurs fournisseurs.

Les objectifs de l'exercice sont jugés comme atteints en ce qui concerne la conscientisation du secteur, la remise en question des moyens mis en œuvre par les opérateurs, l'étude des délais actuels nécessaires et des moyens mis en œuvre, l'examen, au moins partiel, de la capacité du secteur à effectuer un tracing exact et l'examen des problèmes rencontrés. De même, une réflexion peut maintenant être lancée, premièrement à propos des attentes de l'AFSCA, et en particulier de la Cellule de crise, en cas de nécessité de retraçage rapide de produits contaminés, mais aussi à propos des moyens de contrôler que ces attentes peuvent être remplies par les opérateurs.

De plus, l'accomplissement de cet exercice nous permet d'apporter des améliorations à la réalisation d'autres exercices de ce style, que ce soit dans la filière viande ou dans toute autre filière. A cette fin, un document d'évaluation de l'organisation et de l'encadrement de l'exercice a été rédigé et contient les remarques et améliorations suggérées par l'exercice passé.

A titre d'exemple, voici quelques enseignements tirés au niveau de l'organisation de l'exercice et de la gestion des données reçues par la cellule de crise de l'AFSCA :

- la nécessité de consignes plus simples mais également plus directives, combinées à l'utilisation de formats de rapportage prédéfinis ;
- prévoir dès le départ un renforcement de la cellule de crise, tant au niveau matériel (fax et imprimantes) qu'en ce qui concerne le personnel (call center, réception et encodage des données, suivi de l'avancement, etc.) ;
- appréhender l'exercice comme une situation de crise avec un suivi en temps réel et une synthèse quotidienne, l'intégration des autres services concernés (Services extérieurs, Cellule communication, Relations internationales), la réalisation régulière de communiqués de presse, etc.

En conclusion, que ce soit pour la cellule de crise de l'AFSCA ou pour les acteurs de la filière, la réalisation de ce type d'exercice n'est pas superflue et certainement pas une perte de temps. Elle apporte des possibilités d'amélioration et permet également, des deux cotés, d'envisager plus sereinement une crise nécessitant ce type de traçage.

Néanmoins, vu les résultats obtenus, il est clair que le secteur ne maîtrise pas encore complètement les processus de traçage en particulier au niveau du délai de réaction, que des efforts doivent encore être effectués et que la sensibilisation à cette matière et la réédition de ce type d'exercice dans ce secteur ou dans d'autres sont nécessaires.